

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-09-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 9 septembre 2020 à 19 h, à l'Hôtel de ville de Trois-Pistoles, situé au 5, rue Notre-Dame Est, sont présents :

M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Sont absents :

M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise

M. Roger Rioux, maire suppléant de Saint-Guy, est présent à titre d'observateur en remplacement du maire, M. Maxime Dupont. Aussi, M. Éric Blanchard assiste par voie téléphonique.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Brigitte Pelletier, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présentes.

2020-09-09-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Politique MADA
 - 3.2 Entente de gestion avec la Corporation de gestion du Parc du Mont Saint-Mathieu
4. Développement local
 - 4.1 Étude pour un projet de motel agricole
5. Correspondance
 - 5.1 MRC Brome-Missisquoi : Demande de bonification des règles gouvernementales - Évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application
6. Divers
 - 6.1 Budget de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 6.2 Cimetière
 - 6.3 Urbanisme
 - 6.4 Églises
 - 6.5 Ingénieur de la FQM
 - 6.6 PGMR
7. Prochain Conseil le mercredi 30 septembre 2020 à 19 h 30 à Sainte-Rita
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-09-09-3

3. ADMINISTRATION

2020-09-09-3.1

3.1 Politique MADA

M. Sébastien Ouellet, conseiller en développement local et territorial, présente les démarches à effectuer afin de mettre à jour la politique MADA. En effet, la MRC des Basques a signé une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Suite à cette entente, une période de 18 mois est allouée pour effectuer la révision de la politique MADA après 5 ans. Si les maires sont en accord, une résolution sera présentée à la séance du Conseil de la MRC du 30 septembre 2020 pour adoption.

2020-09-09-3.2

3.2 Entente de gestion avec la Corporation de gestion du Parc du Mont Saint-Mathieu

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

2020-09-09-4

4. DÉVELOPPEMENT LOCAL

2020-09-09-4.1

4.1 Étude pour un projet de motel agricole

M. Giovanni Lebel, agent de développement agricole, présente un projet de motel agricole dans la MRC des Basques, ayant comme objectif de faciliter l'accès à la terre pour les aspirants qui voudraient s'établir sur le territoire. Le financement du projet sera présenté lors de la séance du Conseil de la MRC des Basques du 30 septembre 2020 de même qu'une résolution, et ce, en vue de déposer une demande au programme Priorités bioalimentaires.

2020-09-09-5

5. CORRESPONDANCE

2020-09-09-5.1

5.1 MRC Brome-Missisquoi : Demande de bonification des règles gouvernementales – Évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application

CONSIDÉRANT la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (la « Loi ») et l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (le « Règlement d'application »);

CONSIDÉRANT l'importance des obligations confiées aux municipalités du Québec dans le cadre de la Loi et du Règlement d'application;

CONSIDÉRANT le nombre très restreint de vétérinaires au Québec qui acceptent d'évaluer les chiens dans le cadre de la Loi et son Règlement d'application;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent disposer de ressources accessibles, plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation des chiens;

CONSIDÉRANT QUE certains experts, dont les éducateurs canins et les maîtres-chiens, disposent d'une expertise réelle afin d'évaluer les chiens dangereux;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles empêchent de faire appel à des experts autres que les vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches afin de demander à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, d'amender le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son Règlement d'application.

Que la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE

- 2020-09-09-6 **6. DIVERS**
- 2020-09-09-6.1 **6.1 Budget de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent**
- M. Bertin Denis présente le budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, exercice se terminant au 31 décembre 2021.
- 2020-09-09-6.2 **6.2 Cimetière**
- Certaines municipalités sont propriétaires de leur cimetière. Si la Fabrique cesse ses opérations, le cimetière va à la municipalité voisine, lorsque la municipalité, dans lequel se retrouve le cimetière, n'est pas propriétaire. Il faut donc faire le transfert de la Fabrique vers la municipalité avant qu'il ne soit trop tard.
- 2020-09-09-6.3 **6.3 Urbanisme**
- Compte tenu de la rareté de la main-d'œuvre, M. Jean-Pierre Rioux amène l'idée de créer un service régional en matière d'urbanisme à la MRC des Basques sur l'ensemble du territoire.
- 2020-09-09-6.4 **6.4 Églises**
- Il est important que chaque municipalité ou Fabrique demande à faire ramener l'évaluation de leur église à un montant raisonnable, et ce, dans le but de vendre l'église à une autre entité.
- 2020-09-09-6.5 **6.5 Ingénieur de la FQM**
- L'ingénieur de la FQM embauché par la MRC des Basques ayant pour mandat d'effectuer la planification et la gestion du territoire, des infrastructures et des équipements municipaux pour accompagner et conseiller les municipalités a commencé à travailler sur le territoire en juin dernier.
- 2020-09-09-6.6 **6.6 PGMR**
- Une rencontre a eu lieu dernièrement afin de faire le bilan du Plan de gestion des matières résiduelles. Co-éco procédera sous peu à la révision du PGMR, puisque la date limite d'adoption est le 31 décembre 2021 et la date limite d'entrée en vigueur est le 31 décembre 2023. Un comité sera formé selon l'intérêt des gens à en faire partie.
- Lors de cette rencontre, les principaux constats suivants ont été faits : une augmentation du tonnage de la collecte de matières organiques, une augmentation du tonnage de la collecte des déchets domestiques, une diminution du tonnage de la collecte de matières recyclables et une diminution au niveau de l'Écocentre. Du côté des ICI, il y a eu une augmentation du tonnage au niveau du projet pilote et d'autres commerces sont intéressés à embarquer dans ce projet.
- 2020-09-09-7 **7. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 À 19 H 30 À SAINTE-RITA**
- La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 30 septembre 2020 à 19 h 30 à Sainte-Rita.
- 2020-09-09-8 **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Il est proposé par M. Roger Martin de lever la séance à 20 h 37.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.